

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Aménagement d'un parc de containers de stockage

Adresse du projet : 7 impasse Marcel Paul

Maître d'ouvrage : TITAN Containers

Maître d'oeuvre : Marc Amaré

I. Contexte

L'opération est soumise, à une concertation publique conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et conformément aux modalités définies par la délibération n° 21_005 du 9 mai 2021.

« Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager [...] situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2 ».

Le présent document tire le bilan de cette concertation.

II. Modalités de la concertation préalable

En application de la délibération n°21_005, les modalités de la concertation préalable étaient les suivantes :

Modalités de concertation :

- La concertation a été organisée du 16 octobre 2024 au 16 novembre 2024 inclus.
- Pendant la durée de concertation, le dossier était consultable :

Au format numérique sur le site internet de la Mairie : www.mairie-tournefeuille.fr rubrique « Urbanisme et grands projets » sous-rubrique « Concertations publiques ».

- Pendant la durée de concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pouvaient être formulées :

Par voie électronique, à une adresse électronique dédiée à la concertation :
concertation-publique@mairie-tournefeuille.fr

Le dossier de présentation du projet a permis au public d'appréhender :

- La localisation du projet,
- Sa destination,
- Ses caractéristiques principales,
- La desserte du projet par les équipements publics,
- L'aménagement des abords.

Le dossier de présentation du projet comprenait également des documents graphiques.

III. Présentation du projet

Le projet immobilier est porté par TITAN Containers en tant que maître d'ouvrage et Marc Amaré en tant que maître d'œuvre. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un parc de containers de stockage.

Le projet s'implante 7 impasse Marcel Paul sur la commune de Tournefeuille.

Section cadastrale : AA 2145

Le projet est situé en zone UEa du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

IV. Bilan de concertation

Cette section vise à faire la synthèse des remarques reçues par voie électronique durant la période de concertation.

Leur intégration doit permettre la transparence avec l'ensemble des administrés intéressés par le projet immobilier et permettra leur prise en compte dans la réponse attendue du promoteur en application du R300-1 du code de l'urbanisme.

Observation par voie électronique : néant.

V. Conclusion

Vu l'absence d'observation, la procédure est jugée conforme aux obligations et objectifs fixés par la délibération municipale n°21_005 en lien avec l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Le bilan sera annexé à la demande d'autorisation d'urbanisme.

Tournefeuille, le 18/11/2024



Le Maire, Dominique FOUCHIER

